

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Paupé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 206717005

Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 \$ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 \$, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 \$ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 \$, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 \$ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 \$ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 \$ (taxes nettes).

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206717005

Accorder un (1) contrat à Les Entreprises Raylobec Inc. pour la somme de 15 831 707 \$ taxes incluses incluant une contingence de 753 891 \$, et un (1) contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour la somme de 13 803 290 \$ taxes incluses incluant une contingence de 657 300 \$, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 29 634 997 \$ taxes incluses incluant une contingence de 1 411 190 \$ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, comme indiqué dans les aspects financiers pour un montant total de 666 597 \$ (taxes nettes).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrats de plus de 10 M\$ (2 lots)*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec une option de prolongation de deux (2) ans.

Le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 74 jours, au cours duquel huit addendas ont été publiés, a permis de recevoir quatre soumissions conformes parmi les 21 preneurs des documents d'appel d'offres, dont 13 étaient réellement des soumissionnaires potentiels. Le Service est particulièrement satisfait du résultat de ce processus puisque le prix unitaire moyen obtenu pour ces contrats est de 10 % inférieur au prix passé et de 6.26 % inférieur à l'estimé de contrôle. Les responsables du dossier ont attribué ces écarts favorables, d'une part, au processus de sollicitation qui a généré une forte compétition entre les sites d'élimination des ordures ménagères et, d'autre

part, à la méthode d'adjudication des contrats pour ce volet. En effet, en plus de la capacité maximale disponible des soumissionnaires, cette méthode prend en considération le prix à la tonne métrique et l'ajustement de ce coût selon la distance à parcourir entre le lieu de livraison du soumissionnaire et le centroïde spécifié.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat et salue la stratégie déployée puisque celle-ci a permis d'obtenir des prix beaucoup plus avantageux que par le passé.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de plus de 10 M\$ (2 lots);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206717005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.